

**Arrêté électoral n°2025-462 portant modification des arrêtés 2025-400 et 2025-401  
relatifs aux élections partielles des représentants des personnels et des usagers  
au sein des conseils de composantes**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 30 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-400 portant organisation des élections des représentants des personnels au sein des conseils de composantes, notamment son annexe 1 ;
- Vu** l'arrêté 2025-401 portant organisation des élections des représentants des usagers au sein des conseils de composantes, notamment son annexe 1 ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 novembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-447 portant recevabilité des candidatures et listes de candidatures représentants des personnels ;
- Vu** l'arrêté 2025-448 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des usagers ;
- Vu** l'arrêté 2025-451 portant modification de l'annexe 1 de l'arrêté 2025-447 relatif à la recevabilité des candidatures des représentants des personnels,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> : Nouvelle implantation du bureau de vote**

Suite à une interdiction d'accès par le service de sécurité au bureau de vote de l'IUT Lumière, en raison de motifs impérieux de sécurité des personnes, les annexes 1 des arrêtés 2025-400 et 2025-401 susvisés sont modifiées ainsi qu'il suit uniquement en ce qui concerne l'IUT Lumière.

**Au lieu de :** « salle 1.018 de l'IUT au rez-de-chaussée du bâtiment 1, campus PDA »

**Lire :** « salle du Conseil de l'IUT, rez-de-chaussée du bâtiment 1, campus PDA ».

**Article 2 : Publication de l'arrêté**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'IUT et de l'Université. Un fléchage pour faciliter l'accès du bureau de vote aux électeurs et électrices sera mis en place par l'IUT.

**Article 3 : Modification**

Les annexes 1 des arrêtés 2025-400 et 2025-401 susvisés sont modifiées uniquement en ce qui concerne l'implantation du bureau de vote de l'IUT Lumière. Les autres dispositions des arrêtés 2025-400 et 2025-401 demeurent inchangées. Les annexes 1 consolidées sont jointes au présent arrêté.

**Article 4 : Exécution**

La directrice de l'IUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17 novembre 2025



**Annexe 1 de l'arrêté 2025-462 - tableau consolidé de la répartition des sièges des représentants des personnels  
à pourvoir et lieux d'implantation des bureaux de vote**

Composante	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation des bureaux de vote
ASSP	2 sièges collège A 1 siège collège BIATSS	Salle du Conseil de l'UFR H327, bâtiment H, campus PDA
LANGUES	1 siège collège B 1 siège collège BIATSS	Bureau ATH.170, bâtiment Athéna, campus BDR Bureau O.040, bâtiment O, campus PDA
LESLA	1 siège collège B	Bureau DEM 215b, bâtiment Déméter, campus BDR Salle B.132 bâtiment B, campus PDA Salle M.003, site Rachais CFMI, salle Môméludies, bureau de l'administration, site du Vinatier
SEG	1 siège collège B	Salle CLI.203, bâtiment Cléo, campus BDR
T&T	1 siège collège B 1 siège collège BIATSS	Salle DEM 406, bâtiment Déméter, campus BDR Bureau V238, bâtiment V, campus PDA
ICOM	2 sièges collège BIATSS	Salle D.310, bâtiment D, campus PDA
IFS	1 siège collège BIATSS	Bureau DEM.401, Déméter, campus BDR
ISPEF	1 siège collège BIATSS	Salle GAI.422 – bâtiment Gaïa, Campus BDR Bureau M.205, bâtiment M, Campus PDA
IUT	1 siège collège BIATSS 1 siège collège ens. 2 <sup>nd</sup> degré	Salle du Conseil de l'IUT, RDC du bâtiment 1, campus PDA
PSYCHO	1 siège collège A	Salle Lagache H007, bâtiment H, campus PDA
CIEF	1 siège collège enseignant vacataire	salle CLI.028 bâtiment Cléo, campus BDR

**Annexe 1 de l'arrêté 2025-462 - tableau consolidé de la répartition des sièges des représentants des usagers à  
pourvoir et lieux d'implantation des bureaux de vote**

<b>Composante</b>	<b>Nombre de sièges à pourvoir</b>	<b>Implantation des bureaux de vote</b>
UFR ASSP	7 sièges	Salle du Conseil de l'UFR H327, bâtiment H, campus PDA
UFR DROIT	4 sièges (circonscription licence-master) 2 sièges (circonscription doctorants)	Salle CLI.158 bâtiment Clio, campus BDR
LANGUES	5 sièges	Bureau ATH.170, bâtiment Athéna, campus BDR Bureau O.040, bâtiment O, campus PDA
LESLA	8 sièges	Bureau DEM 215b, bâtiment Déméter, campus BDR Salle B.132 bâtiment B, campus PDA Salle M.003, site Rachais CFMI, Salle Môméludies, bureau de l'administration, site du Vinatier, Bron
SEG	4 sièges (circonscription licence-master) 2 sièges (circonscription doctorants)	Salle CLI.203, bâtiment Clio, campus BDR
T&T	6 sièges	Salle DEM 406, bâtiment Déméter, campus BDR Bureau V238, bâtiment V, campus PDA
ICOM	5 sièges	Salle D.310, bâtiment D, campus PDA
IETL	5 sièges	Bureau DEM 413A, bâtiment Déméter, campus BDR
ISPEF	3 sièges	Salle GAI.422 – bâtiment Gaïa, Campus BDR Bureau M.205, bâtiment M, Campus PDA
PSYCHO	5 sièges	Salle Lagache H007, bâtiment H, campus PDA
IUT	4 sièges	Salle du Conseil de l'IUT RDC du bâtiment 1, campus PDA